

COPROPRIÉTÉ EN 2022/2023 APRÈS LA RÉFORME

(à jour des les textes post Ordonnance de réforme)

OBJECTIFS

Programme court destiné à résumer la réforme de la copropriété par la loi ELAN, ses décrets d'application et Arrêtés. Appréhender l'Ordonnance du 30 octobre 2019 réformant la loi du 10 juillet 1965 sur le statut des copropriétés. Résumer le dispositif légal transitoire COVID-19 sur les copropriétés (Ordonnance des 25/3 et 22/4/2020)

Apporter les réponses pertinentes essentielles à ses clients. Anticiper les risques de contentieux

LE PUBLIC CONCERNÉ

Administrateurs de biens, gestionnaire de copropriété

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Olivier BRANE - Avocat, spécialiste en droit immobilier et de la copropriété
Marie-Hélène MARTIAL, MHM CONSULTANTS, Formation-Conseil et Coaching



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

COPROPRIÉTÉ : UN STATUT REDÉFINI ET DES NOTIONS PRÉCISÉES

- **Le nouveau statut de la copropriété** – copropriété et autres organisations, mise en copropriété des immeubles bâtis, disparition de la copropriété, réduction des délais de prescription
- **Précisions sur la consistance des lots et des parties communes** – lots transitoires, parties communes spéciales ; parties communes à jouissance privative, mise à jour du règlement de copropriété



PARTIE 2

AG, SYNDIC, CS : UNE ÉVOLUTION DES FONCTIONS ET DU FONCTIONNEMENT

- **AG** : affichage en vue de la prochaine AG, nouveau mode de participation à l'AG, précisions sur les pouvoirs et la représentation des indivisions et démembrements, les nouvelles conditions de majorité
- **SYNDIC** : Contrat type et fiche d'information, contrat de prestation de service, organisation de la fin du mandat du syndic, les nouvelles obligations du syndic (fiche synthétique, information des pouvoirs publics relatives à certaines infractions, délais de transmission des dossiers) CS - Désignation, délégation possible d'une partie des pouvoirs de l'AG, la mise en concurrence, droit à l'information, pouvoirs de son président



PARTIE 3

SYNDICAT ET COPROPRIÉTAIRES : DES DROITS ÉTENDUS

- **Nouveaux droits et obligations des copropriétaires** – travaux en parties privatives, travaux d'accessibilité, droit de faire réunir une AG à ses frais, action en RC au nom du syndicat contre le syndic en carence
- **Modification d'ordre financier** : Le fond de travaux, l'emprunt du Syndicat, amélioration des garanties du syndicat, extension de la procédure de déchéance du terme à toutes les charges.
- **Dispositions diverses** : les petites copropriétés, les copropriétés à deux, dispositions transitoires COVID-19



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

DURÉE
3H30

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale

